

**ANALYSE 2016**

# Financement des associations émanant des minorités ethnoculturelles : reconnaître pour partager

---



*Publié avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

## **Financement des associations émanant des minorités ethnoculturelles : reconnaître pour partager**

---

**Avec plus de 100 000 associations sans but lucratif, le tissu associatif belge est l'un des plus denses au monde. On constate malheureusement un manque de financement criant des associations musulmanes, noires et des minorités ethnoculturelles, dès lors sous-représentées dans la société civile ; même combat pour les associations de migrants et de sans-papiers. Le fait n'est pourtant pas nouveau : en 1999 déjà, la Belgique fut condamnée par la Cour de Justice des Communautés européennes « pour sa législation discriminatoire à l'égard des étrangers en matière de 'reconnaissance des associations sans but lucratif' »<sup>i</sup>. Si le blocage était à l'époque de nature législative, c'est aujourd'hui dans la structure institutionnelle et politique de notre pays que les rouages coïncent toujours : la pilarisisation de la société belge bloque l'accès au financement public pour les nouveaux venus.**

### **Une société belge pilarisée**

Mais avant tout, « pilier », « pilarisisation » ou « société pilarisée », qu'est-ce-que c'est ? Selon la définition du CRISP, le Centre de recherche et d'information socio-politiques, un pilier regroupe un ensemble d'organisations qui partagent une même tendance idéologique et qui, de par leur regroupement, entendent peser plus lourdement sur le fonctionnement de la société civile, les instances de concertation, l'élaboration des lois et la lutte pour le pouvoir politique. Autrement dit, sur l'orientation générale de la société. Typiquement, un « pilier » peut donc se composer d'un syndicat, d'une ou plusieurs mutuelles, d'un parti politique, d'organisations de jeunesse, d'associations culturelles, d'écoles, d'une université, et même d'une presse quotidienne, qui tous s'associent pour faire avancer leurs idées et obtenir à leurs causes fonds et financements.

Avec les Pays-Bas, la Belgique constitue un des exemples les plus aboutis de société pilarisée. Dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle s'organisent en effet les piliers socialiste et chrétien, directement issus des enjeux de la « question sociale » posés par l'industrialisation rapide et la paupérisation galopante de la classe ouvrière, tandis que le pilier libéral – de moindre importance – s'ajoutera au tableau dès les années 1920. Malgré un relâchement progressif de leur emprise, notamment à travers la percée de partis « trans-piliers » (nationalistes, écologistes) ainsi que la création d'une multitude d'organisations dites de « post-pilarisation » (Sci, Quinoa, Les amis de la Terre, etc.<sup>ii</sup>), ces trois formations socialiste, chrétienne et libérale jouent encore à ce jour le rôle de métronome de la vie politique, sociale et culturelle belge. Tirant profit de leur reconnaissance historique et institutionnelle, elles bénéficient en effet d'une réelle rente de situation ; cela en cadenassant et en se répartissant notamment le financement de la vie associative au niveau des Communautés.

### **Un financement défaillant : le vieil épouvantail du communautarisme au service des politiques d'exclusion**

Ce manque de reconnaissance des minorités ethnoculturelles sur le plan associatif est particulièrement marquant à Bruxelles et au sud du pays. Que ce soit pour des raisons historiques (domination linguistique francophone) et/ou stratégiques (minorité flamande en Région Bruxelloise), la Flandre a su administrer différemment la gestion des diversités et a mis en place – à travers le « forum des minorités » (Minderheden Forum) – des sources de

financement parallèles qui visent directement les groupes ethnoculturels. En Belgique francophone, par contre, où l'intégration des minorités ethniques a été délaissée au profit d'une stratégie de « l'égalité pour tous », l'éventuelle reconnaissance et subvention d'associations « allochtones » entraîne systématiquement une levée de boucliers : le vieux spectre du « communautarisme » continue de nous hanter !

La propagation et la banalisation de la critique du communautarisme comme outil de discrimination et de disqualification de « l'adversaire » dans les joutes politiques en dit long sur la pénétration dans notre société (1) de l'idéologie néolibérale et (2) de l'argumentaire raciste. En effet, il n'est pas anodin que le terme de « communautarisme » – qui étymologiquement désigne le fait de s'assembler pour faire face à des problèmes communs – ait pris son essor dans le courant des années 1980, en pleine expansion néolibérale, et ait acquis depuis lors une dimension essentiellement péjorative. D'un point de vue sociologique, la critique est pourtant vide de sens, tant il est admis que l'être humain ne peut exister « indépendamment de ces appartenances, qu'elles soient culturelles, ethniques, religieuses ou sociales ». Autrement dit, soyons clairs, le communautaire est partout, tout le temps. Et ce n'est pas une bonne ou une mauvaise chose en soi, c'est, tout simplement, le fait même des sociétés humaines.

Mais la définition de sens commun du « communautarisme » a elle aussi évolué, et cela en accord avec les tensions racistes croissantes de ces dernières années. Il est clair qu'on s'inquiète désormais de communautarisme lorsqu'on se focalise plus précisément sur les différences ethniques, culturelles et religieuses entre personnes. Ainsi, parler de communautarisme aujourd'hui, c'est véhiculer une idée finalement très pauvre, réductrice et dangereuse du concept de « diversité », en attirant uniquement l'attention sur les critères mentionnés ci-dessus, c'est-à-dire sur ce que les médias appellent la « question identitaire », lorsque l'enjeu est souvent, lui, d'ordre socio-économique. En Belgique francophone, la peur du « communautarisme »<sup>iii</sup> – dont souffrent particulièrement les associations musulmanes – fait le jeu des structures en place... et le malheur de celles et ceux qui cherchent à se tailler une place au soleil.

### **À Citoyen.ne, citoyen.ne à demi ?**

Les conséquences de cet état de fait sont importantes. Au premier chef, cette situation freine l'émergence d'une parole collective de la part des minorités ethnoculturelles. En effet, le manque de moyens dont bénéficient les associations noires et musulmanes (entre autres) provoque un turn-over relativement important de ces organisations, et en leur sein également. C'est problématique. Pour la communauté musulmane en particulier, à qui l'on reproche régulièrement un silence soi-disant coupable sur nombre de faits d'actualité. Sur le plan religieux, un meilleur financement public de ces associations permettrait de surcroît la formation d'aumôniers plus en phase avec les réalités des musulmans belges et européens, et d'endiguer ainsi l'envoi de prédicateurs depuis l'étranger.

Plus largement, il convient de dénoncer ceci : freiner l'accès des minorités ethnoculturelles à la vie associative belge, c'est leur freiner l'accès à une citoyenneté juste et pleine. Sans grand fracas médiatique donc, cette politique silencieuse de gouvernance des diversités prolonge et entérine l'assimilation des communautés noires et maghrébines de ce pays à un corps étranger. En poussant les individus « allochtones » à faire un choix entre appartenance communautaire et citoyenneté participative (au même titre que le font l'interdiction du niqab, du voile, etc.), cette réalité met en lumière le refus d'une autonomie citoyenne et politique des

minorités et le choix malheureux d'une stratégie de domestication en lieu d'une politique de co-inclusion. Enième témoignage d'un non-dit postcolonial, donc, sur lequel la Belgique n'a jamais vraiment ouvert le débat. « Qu'est-ce en effet qu'un citoyen qui doit faire preuve, à chaque instant, de sa citoyenneté ? »<sup>iv</sup>.

### **Sortir de la nasse**

Quelle solution ? Dans un contexte où l'importance et l'urgence de tisser et renforcer les alliances avec le monde associatif musulman, noir et immigré se fait particulièrement sentir, il est impératif de favoriser et soutenir les tentatives de structuration de ces organisations, une stratégie qui se justifie par notre soutien pour une vraie démocratie culturelle, politique et sociale, et par notre combat contre le racisme et les discriminations.

L'histoire des luttes sociales de ce pays (notamment la lutte des femmes) nous enseigne que, sans être un but en soi, la reconnaissance de ces associations passera nécessairement par leur meilleur financement via un partage plus juste des ressources. Mais comment y parvenir sans donner plus de poids aux critiques et arguments identitaires ?

Dans le monde associatif musulman de Belgique, l'idée de formaliser un « pilier musulman » – à l'image du pilier chrétien – est déjà débattue. Le débat est légitime et témoigne en lui-même d'une grande adaptation aux réalités historiques et institutionnelles de ce pays. Mais n'y aurait-il pas là l'opportunité de réaliser un pied de nez plus joli encore, en promouvant l'organisation et la création d'un pilier plus large et pluraliste ? Un pilier neutre qui, reconnu dans le paysage institutionnel belge, serait capable de regrouper non seulement les minorités ethnoculturelles, musulmanes et noires, les associations de migrants et les organisations de sans-papiers, mais aussi toutes ces associations « post-pilarisation » dont on parlait plus haut. Encore faut-il, bien sûr, que toutes ces organisations aient la volonté de coopérer ? En tout cas et parmi d'autres avantages, il y aurait là de quoi faire bondir « les islamophobes de tout poil qui aiment s'écouter éructer sur le thème que l'islam porterait en lui le gène du communautarisme... »<sup>v</sup>.

Kim Tondeur,  
Février 2016.

---

<sup>i</sup> Lambert, Pierre-Yves, La participation politique et les médias de la population musulmane de Belgique, p. 63, in Manço, Ural (dir.), 2000, *Voix et voies musulmanes de Belgique*, Bruxelles : Publications des Facultés Universitaires Saint-Louis

<sup>ii</sup> Plus largement, il s'agit aussi de l'ensemble des organisations reconnues comme organisations d'éducation au développement, dont le financement dépend d'une compétence fédérale, et non communautaire.

<sup>iii</sup> <http://paxchristiwb.be/publications/analyses/pourquoi-la-flandre-ne-connaît-elle-pas-le-communautarisme,0000543.html>

<sup>iv</sup> <http://www.toupie.org/Citations/Bourdieu.htm>

<sup>v</sup> <http://npa2009.org/actualite/usa-il-y-50-ans-malcom-x-mourait-assassine>